

Mémoire de la Direction régionale de santé publique

Consultation publique sur l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal

Imane Cheriet - Médecin conseil - Prévention de l'itinérance et équité en santé autochtone

Simon Tessier - Conseiller cadre - Politiques publiques et partenariats stratégiques

17 février 2025



DRSP: mandat et posture

- **Fonctions de santé publique**

- Surveiller et informer la population de son état de santé et ses déterminants
- Protéger la santé de la population
- Réduire les inégalités sociales de santé - notamment par l'influence de politiques publiques

- **Posture**

- Valorisation de l'expertise terrain
- Collaboration et responsabilité partagée

Termes de la consultation & cadrage de santé publique

A pair of white sneakers with black laces and accents, resting on a light-colored concrete surface. The background is slightly blurred, showing what appears to be a concrete ledge or wall.

Itinérance et santé publique

- Phénomène de l'itinérance en augmentation et en évolution à Montréal
- S'explique par une combinaison de facteurs structurels, sociaux et individuels
- Itinérance et santé: relation bidirectionnelle



Cohabitation sociale

- Définition et visions
 - Partage *équitable* de l'espace public (Parazelli, 2011)
- Partage de l'espace public et personnes en situation d'itinérance
 - Aménagement
 - Judiciarisation
 - Campements

Il importe **d'éviter la stigmatisation** de certains groupes, particulièrement les plus vulnérables, dans la conception du partage de l'espace public.

Il importe d'aborder le partage de l'espace public à travers une **dynamique d'inclusion.**



Considérations préalables

- Les ressources en itinérance sont **nécessaires**
- Il est également important d'agir à la source, en **prévention**
 - L'accès et le maintien en logement demeurent des solutions à prioriser
- La **participation des personnes en situation d'itinérance** aux décisions et projets les concernant doit être priorisée et systématisée
- Un regard spécifique doit être porté sur les réalités et besoins des **populations autochtones**

Recommandations



Gouvernance du partage de l'espace public

- **Constat 1**: Un besoin demeure de clarifier une vision commune du partage de l'espace public, des rôles et responsabilités et des indicateurs de suivi
- **Recommandation 1.1**: Profiter de la mise à jour du prochain plan concerté montréalais en itinérance pour convenir d'une vision et asseoir la gouvernance relative au partage de l'espace public (leadership partagé, rôles et responsabilités, zones d'imputabilité des différentes parties prenantes)
- **Recommandation 1.2**: Définir des indicateurs de suivi de la «cohabitation sociale» et ce, de manière participative et intersectorielle



Imputabilité autour de l'implantation d'une ressource en itinérance

- **Constat 2**: La responsabilité autour de l'implantation d'une ressource – et plus spécifiquement du partage de l'espace public aux alentours – doit être partagée par les différentes instances en soutien à l'organisme qui s'implante dans un quartier
- **Recommandation 2**: Établir une stratégie de communication commune communautaire-municipal-RSSS suffisamment en amont de l'implantation d'une ressource



Vision intégrée du continuum «espace public et hébergement- logement» (SDIS, décembre 2024)

- **Constat 3**: Un partage équitable de l'espace public devra nécessairement passer par la prise en compte des besoins des personnes en situation d'itinérance qui n'accèdent pas aux ressources d'hébergement
- **Recommandation 3.1**: «Rendre disponibles et accessibles des installations pour répondre aux besoins primaires des personnes en situation d'itinérance» (Actes du forum Montréal, solidaire et inclusive 2019)
- **Recommandation 3.2**: Adopter un mode de gestion collaboratif face aux campements qui les conçoit comme des lieux d'intervention pouvant permettre le lien vers le continuum hébergement-logement afin d'éviter autant que possible les démantèlements

- Les ressources en itinérance sont **nécessaires** et actuellement insuffisantes dans un contexte de besoins de plus en plus diversifiés et en croissance.
- **L'accès et le maintien en logement** demeurent des solutions à prioriser. Il faut agir à la source, en **prévention**.
- Les personnes en situation d'itinérance sont des **citoyen(ne)s à part entière** et le partage de l'espace public doit se concevoir à travers une perspective inclusive.
 - Tenir compte des spécificités et besoins des groupes variés, incluant les **personnes autochtones**
- L'**imputabilité** du partage de l'espace public autour d'une ressource doit reposer sur l'ensemble des instances en soutien à l'organisme qui s'implante dans un quartier.
- La prise en compte des **besoins des personnes en situation d'itinérance qui n'accèdent pas aux ressources** d'hébergement est également essentielle et doit miser sur la réponse aux besoins primaires et la gestion collaborative de proximité.
 - **Éviter les démantèlements**

CONCLUSION

MERCI !